

CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 2 novembre 2010

Il est 20 h.00, M. Christophe Rapin, Président, ouvre la séance, Mme Anne-Marie Berthoud, Secrétaire, tient le procès-verbal.

1. Appel

Le Président rappelle que le Conseil a valablement été convoqué et invite la Secrétaire à procéder à l'appel.

A l'appel de leur nom, 42 conseillers et conseillères répondent présents. M. Alain Michaud fait remarquer qu'il n'a pas été appelé. En effet, il a démissionné de son poste de vice-président et non pas du Conseil, ce qui amène le nombre de conseillers et conseillères présents à 43.

Le quorum étant atteint, le Conseil Général peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil sans qu'un membre du Conseil n'en réclame la lecture.

L'ordre du jour est approuvé sans commentaire.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 10 juin 2010

Le Président demande si lecture du Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 10 juin 2010, annexé à la convocation, doit être donnée. Aucun membre du Conseil ne sollicite la lecture de ce procès-verbal.

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Général du 10 juin 2010 à l'approbation du Conseil.

Les modifications suivantes sont apportées :

M. Raymond Chevalier rappelle qu'il avait demandé à M. Patrick Simon, fraîchement élu en qualité de vice-président du Conseil le même soir s'il serait disposé à faire acte de candidature à la Municipalité, ce que ce dernier avait accepté. Il demande à ce que son intervention figure au procès-verbal, ce qui sera fait.

Au point 10 de l'ordre du jour « Choix d'une nouvelle police » la commune d'Orbe a été omise dans les communes participantes au projet. Le procès-verbal sera également modifié sur ce point.

Après ses remarques

**Le procès verbal de la séance du Conseil Général du 10 juin 2010
est adopté à l'unanimité**

4. Admission – Démission

Deux citoyens demandent leur admission au Conseil Général, soit :

Messieurs : Robert Pisu
Olivier Delay

Le Président s'assure verbalement que les 2 candidats remplissent les conditions légales pour devenir membre du Conseil et les assermentent séance tenante.

Le Président les remercie de leur engagement pour la commune.

5. Election du vice-Président

Il est rappelé ici que M. Patrick Simon avait démissionné de son poste de vice-président du Conseil Général après avoir été élu au sein de la Municipalité lors de l'élection complémentaire du mois de juin dernier.

Le Président indique que M. Olivier Delay lui a fait savoir dans le courant de l'été qu'il serait prêt à s'engager au sein du Conseil Général.

M. Delay confirme qu'après mûre réflexion et examen du cahier des charges avec le Président, il se présente au poste de vice-présidence.

Le Président indique que M. Tosetti lui a également écrit quelques lignes pour lui faire savoir qu'il était à disposition pour cette fonction, si aucun autre membre ne se présentait.

Il est procédé au vote au scrutin individuel secret, les résultats sont les suivants :

Bulletins délivrés 45

Bulletins rentrés 45

Bulletins épars 1

Bulletin valides 42

Bulletins blancs 2

M. Delay Olivier est élu avec 42 voix. Au poste de vice-président.

Le Président annonce que le bureau se compose désormais comme suit :

Président : Christophe Rapin,
Vice Président : Olivier Delay,
Secrétaire : Anne-Marie Berthoud,
Scrutateurs : Alphonse Dupont et
Cédric Jeanmonod
Suppléants : Isabelle Hiertzeler et
Pierre Emmel

6. Approbation de l'arrêté d'imposition pour l'année 2011

Le Président rappelle que le préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2011 ainsi que ses annexes a été remis aux membres du Conseil avec la convocation. Il demande si un membre du Conseil en sollicite la lecture.

Tel n'étant pas le cas, il invite M. Antonio Sanchez, rapporteur de la Commission ad hoc de procéder à la lecture du rapport de ladite Commission qui recommande l'adoption du préavis.

Le président ouvre la discussion sur ce rapport. Aucun membre du Conseil ne sollicitant la parole, le Président soumet au vote le préavis municipal portant approbation de l'arrêté d'imposition pour l'année 2011.

Le préavis municipal portant approbation de l'arrêté d'imposition pour l'année 2011 est accepté à l'unanimité.

7. Approbation du projet de réfection du terrain de foot et de l'octroi d'un crédit de frs 190'000.- pour effectuer les travaux

Le président rappelle que le préavis municipal relatif à l'approbation du projet de réfection du terrain de foot et de l'octroi d'un crédit a été remis aux membres du Conseil avec la convocation. Il rappelle que le préavis municipal précise que trois offres ont été sollicitées et que l'offre intermédiaire a été retenue par la Municipalité. Il demande si un membre du Conseil en sollicite la lecture.

Tel n'étant pas le cas, il invite M. Christophe Maquelin, rapporteur de la Commission ad hoc de procéder à la lecture du rapport de ladite Commission.

En substance, la Commission considère que le système de drainage du terrain de foot n'est plus opérationnel et qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux de rénovation pour maintenir le terrain en bon état et qu'il convient également de mettre en conformité le système d'éclairage. La Commission approuve le projet et recommande l'adoption du préavis municipal portant approbation du projet de réfection du terrain de foot et octroi d'un crédit de frs 190'000.- pour effectuer les travaux.

Le président donne la parole à M. Antonio Sanchez rapporteur de la Commission des finances afin qu'il procède à la lecture du rapport de ladite Commission.

En substance, la Commission relève que le prêt sera partiellement remboursé à long terme et que le véritable coût pour la commune revient à frs 55'000.-, la différence étant couverte par le fonds du sport à court terme ainsi qu'un prêt de longue durée au club du FC Montcherand. En conclusion la Commission estime que ces travaux revaloriseront le site et recommande l'approbation du préavis municipal et invite le Conseil Général à en faire de même.

Le Président ouvre la discussion.

M. Chales-Henri Delacrétaç demande si la réalisation d'un terrain synthétique a été envisagée. M. Blanchet répond qu'au vu des coûts élevés d'un tel projet il n'en a pas été question,

M. Marcel Nicole demande si les travaux concernent également le petit terrain. M. Pelet lui répond que les drainages ne concernent que le terrain de foot principal

M. Raymond Chevalier demande comment se fera le remboursement de l'emprunt octroyé au FC Montcherand. M. Jean-Michel Reguin lui répond que le prêt portera intérêt à 3 % l'an et sera remboursé sur 20 ans.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à se prononcer sur le préavis municipal portant approbation du projet réfection du terrain de foot, et octroi d'un crédit de frs 190'000.- pour effectuer les travaux.

Le préavis municipal portant approbation du projet réfection du terrain de foot et octroi d'un crédit de frs 190'000.- pour effectuer les travaux est approuvé à l'unanimité

8. Adhésion de la Commune de Montcherand à l'Association régionale pour l'action sociale du Jura Nord vaudois

Le Président rappelle que le préavis municipal relatif à l'adhésion de la Commune de Montcherand à l'Association régionale pour l'action sociale du Jura Nord Vaudois ainsi que ses annexes ont été remis aux membres du Conseil avec la convocation. Il demande si un membre du Conseil en sollicite la lecture.

Tel n'étant pas le cas, il invite Mlle Isabelle Blanchet, rapporteur de la Commission ad hoc, de procéder à la lecture du rapport de ladite Commission.

En substance, la Commission considère qu'au vu de l'obligation de disposer d'une structure relative à l'action sociale, il serait impensable de créer une structure indépendante et qu'il est dès lors nécessaire d'adhérer à l'ARAS Jura Nord vaudois, sous condition de l'adoption par l'assemblée des délégués, d'un règlement d'organisation précisant notamment que la gestion et l'administration de chaque but optionnel soient assumées par des représentants des communes directement concernées. En conclusion la Commission propose au Conseil Général d'accepter le préavis municipal.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Anne-Marie Wagnière demande si la commune est obligée de faire partie d'une association. Mme Patricia Hiertzeler lui répond qu'en effet, la commune n'a pas le choix et qu'elle est obligée de faire partie de l'ARAS. La commune démissionnera de l'ARAS Cossonay Orbe la vallée dès qu'elle aura adhéré à l'ARAS Jura Nord Vaudois, ce que le préavis municipal prévoit expressément.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et soumet au vote du Conseil le préavis municipal portant approbation à l'adhésion de la commune de Montcherand à l'association régionale pour l'action sociale du Jura Nord Vaudois.

Le préavis municipal portant approbation à l'adhésion de la commune de Montcherand à l'association régionale pour l'action sociale du Jura Nord Vaudois est accepté à la majorité suivante :

43 oui

0 non

2 abst.

9. Approbation du projet de changement de la taxe sur les déchets et modification correspondante de l'annexe au règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets

Le Président rappelle que le préavis municipal relatif à l'approbation du projet de changement de la taxe sur les déchets et modification correspondante de l'annexe au règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets a été remis aux membres du Conseil avec la convocation. Il rappelle que le préavis prévoit trois options soit le statu quo, un système de paiement au sac et un système de paiement au poids. La Municipalité laisse le choix au Conseil parmi ces trois options. Il demande si un membre du Conseil en sollicite la lecture.

Tel n'étant pas le cas, il invite M. Pierre Emmel, rapporteur de la Commission ad hoc, de procéder à la lecture du rapport de ladite Commission.

En substance, la Commission considère que trop d'ordures ménagères n'ont rien à faire dans les containers à cause de citoyens irrespectueux et qu'il est nécessaire de trouver une solution plus adéquate. L'achat d'une compacteuse à déchets nécessite un investissement financier important ainsi que des coûts administratifs élevés tandis que la mise en place d'une taxe régionale au sac est simple à réaliser et les sacs peuvent être disponibles dans tous les commerces de la région. En conclusion, la commission est plutôt favorable à la mise en place d'une taxe au sac.

Le Président invite M. Antonio Sanchez, rapporteur de la Commission des finances, de procéder à la lecture du rapport de ladite commission.

En substance, la Commission ne prend pas position pour l'une des deux propositions et avec objectivité elle accepterait les deux propositions, sachant que la commune est en mesure de faire face au coût financier que représenterait l'achat d'une compacteur à déchets (taxe au poids).

Le Président ouvre la discussion.

M. Marcel Nicole demande la lecture du préavis municipal, lecture qui est donnée par le Président, rappelant au Conseil Général que 3 propositions sont à choix :

M. Etienne Weber fait la remarque que les 3 projets sont dans une fourchette de coûts de l'ordre de frs 45.- annuel par ménage donc pratiquement identique pour le contribuable. Il demande pour quelle raison la proposition de déposer les containers à la déchetterie n'a pas été envisagée ?

M. Patrick Simon explique que cette variante pourrait être possible mais cela signifierait que chaque habitant serait obligé de conserver ses sacs à domicile et de devoir se déplacer à la déchetterie durant les heures d'ouverture pour les déposer.

M. Etienne Weber demande si le système de la benne est techniquement fiable.

M. Patrick Simon répond qu'au vu des systèmes déjà mis en place dans les autres villages, le système est fiable et de plus ne dégage pas d'odeur. Il faut être conscient qu'avec la benne, le tri des déchets sera plus sélectif et que ce système permettrait d'éviter tout dépôt de sacs en provenance de l'extérieur à la commune.

M. Cédric Jeanmonod rejoint la proposition de M. Etienne Weber au sujet de l'ouverture de la déchetterie pour le dépôt des sacs à ordures.

M. Patrick Simon répond qu'il n'est pas possible d'ouvrir la déchetterie tous les jours et qu'il serait difficile de trouver un horaire qui corresponde à tout le monde.

Mme Anne-Marie Wagnière demande si la proportion des sacs provenant de l'extérieur de la commune, déposés dans les containers de Montcherand a pu être chiffrée?

M. Patrick Simon répond par la négative, mais que d'après une statistique de la STRID, 30% des déchets retrouvés dans les sacs sont recyclables et que les sacs « clandestins » sont inclus dans cette proportion.

M. Charles-Henri Delacrétaz demande si la taxe au sac est liée à un délai dans le temps, comme c'est le cas avec la compacteuse qui doit être amortie sur 10 ans.

M. Patrick Simon répond par la négative.

M. Raymond Chevalier intervient pour savoir si en cas de taxe au sac, le contrat avec STRID a une durée définie minimum.

M. Jean-Michel Reguin explique que la commune fait déjà partie du périmètre STRID et qu'aucun autre contrat n'est indispensable pour passer à une taxe au sac.

Suite à la question soulevée par M. Jean-Pierre Blanchet au sujet de la problématique des couches-culottes, M. Jean-Michel Reguin explique que pour une famille avec enfants en bas

âge 20 kg serait offert par mois en cas de taxe au poids, selon l'annexe au règlement. Et pour la taxe au sac, il sera également prévu qu'un certain nombre de sacs soit offert. Il en irait de même pour les personnes incontinentes. La proposition de la Municipalité devra d'ailleurs être adaptée sur ce point dans l'hypothèse d'une taxe au sac.

Plusieurs Conseillers estiment que le mode actuel leur convient et qu'ils ne voient pas où est le gain d'un tel changement.

M. Reguin précise qu'il s'agira également d'une autre philosophie de traitement des déchets qui tiendra compte du principe dit du « pollueur payeur ». Il tient également à préciser que la Municipalité est pour une taxe au poids mais que le choix a été laissé aux Conseillers en raison des différentes réflexions intervenues pendant l'examen du projet.

Mme Brigitte Reguin propose qu'avant de modifier le système actuel, un tout ménage soit envoyé afin de rendre les habitants plus responsables.

M. Jean-Michel Reguin lui rappelle que qu'un tel envoi a déjà été fait à plusieurs reprises, sans succès. que ça n'y change rien.

Mme Michèle Martin estime que le système de la taxe au sac serait préférable afin qu'une prise de conscience soit faite par les habitants, ce système étant déjà bien en place dans les villages voisins.

M. Antonio Sanchez intervient afin d'exprimer son opinion au sujet des différentes propositions estimant que la taxe au sac est simple à mettre en place et ne changera en rien les habitudes des utilisateurs étant donné que les sacs sont en vente partout. Il se demande que deviendrait une compacteuse en cas de fusion ? Et il avoue être contre le statu quo, le coût étant trop élevé pour les familles.

M. José Goy propose que la commune fasse un essai d'une année avec les containers à la déchetterie.

Plus personne ne demandant la parole, le Président demande au Conseil s'il pense nécessaire d'étudier la proposition alternative de mettre les containers à la déchetterie ou si la votation peut se baser sur les 3 projets proposés par la Municipalité ?

Le Conseil décide de s'en tenir aux trois propositions du préavis.

Le Président invite le Conseil à passer au vote en se déterminant dans un premier temps pour le maintien du statu quo ou non.

5 personnes souhaitent le statu quo

30 personnes désirent que la situation évolue

11 personnes s'abstiennent

Le Président invite alors le Conseil à se prononcer sur les deux variantes proposées par la Municipalité, soit une taxe au poids ou une taxe au sac.

11 Conseiller(e)s s'expriment en faveur de la taxe au poids, 19 Conseiller(e)s s'expriment en faveur de la taxe au sac alors que 15 Conseiller(e)s n'expriment pas d'opinion sur ce choix.

La taxe au sac est approuvée à la majorité.

Le Conseil doit en conséquence se prononcer sur l'adaptation de l'annexe au Règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets qui devra ensuite faire l'objet d'approbation par le Département cantonal de la sécurité et de l'environnement.

Au nom de la Municipalité, M. Jean-Michel Reguin propose un amendement à l'annexe au Règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets afin d'y rajouter que la commune offre la gratuité de 5 sacs de 35 litres par mois aux familles avec enfants de moins de 2 ans révolus et la commune offre aux personnes âgées (incontinentes) ou handicapées, uniquement avec attestation médicale spécifique, la gratuité de 10 sacs de 35 litres par mois.

M. Reguin, rappelle que la commune ne peut pas faire de bénéfice sur les déchets, ce qui apparaît clairement dans les comptes en fin d'année.

Le Président soumet au vote du Conseil l'annexe au Règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets telle qu'amendée selon la proposition de la Municipalité la gratuité de 10 sacs de 35 litres par mois.

L'annexe au Règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets en rapport avec la taxe au sac telle qu'amendée selon la proposition de la Municipalité par M. Reguin est acceptée à l'unanimité

10. En cas d'acceptation de la taxe déchets au poids, octroi d'un crédit de frs 75'000.- selon proposition 1 du préavis municipal No 8

- Néant

11. Information du Président : compte rendu de la séance d'information du 23 septembre 2010 et suivi ; divers

Le Président rappelle brièvement les points clés de la séance d'information sur les fusions de commune tenue le 23 septembre 2010 avec une présentation de M. Curchod.

L'accroissement du nombre de fusions de communes correspond à une tendance récente qui semble se renforcer. Le Canton soutient ce développement. Les Communes fusionnent soit pour améliorer les services rendus aux citoyens soit pour rendre plus efficient le fonctionnement de leurs autorités. Les fusions « absorptions » impliquent la reprise d'un système existant par les petites entités alors que les fusions « coopérations », entre entités de tailles comparables, impliquent la mise en place d'un nouveau système, négocié entre les entités concernées.

Le Président demande si au-delà de cette information, le Conseil souhaite une poursuite de la réflexion ou d'autres informations.

Le Syndic expose que la municipalité a été conviée à participer prochainement en collaboration avec les communes d'Orbe, Bofflens, Les Clées, Sergey, Valeyres et Rances à une présentation sur les fusions. Il s'agit d'une discussion informelle entre municipalités. Les communes de l'ancien district sont également conviées à cette présentation. La commune a accepté de participer à la discussion mais sans plus.

Le Syndic indique également que la Municipalité a bien perçu le message lors de la séance d'information du 23 septembre selon lequel la sensibilité des habitants de Montcherand qui se sont prononcés à ce sujet pencherait plutôt en faveur d'une réflexion sur un modèle composé de petites communes.

M. Sanchez félicite la municipalité de cette approche afin de trouver des solutions innovatrices.

Le Président rappelle la date du prochain Conseil Général, fixée au jeudi 9 décembre 2010.

M. Antonio Sanchez sera absent et demande de bien vouloir l'excuser.

12. Communication de la Municipalité

Se référant au procès-verbal du 10 juin 2010, la Municipalité informe le Conseil de ce qui suit :

- Concernant le projet de construction envisagé par M. Schulz au quartier de Bois Jolens, la Municipalité a décidé de refuser le permis de construire.
- La Municipalité a écrit à Swisscom au sujet d'un accès Internet à haut débit sur la commune et est toujours dans l'attente d'une réponse.
- Le projet de piste cyclable entre Orbe et Montcherand a été abandonné au vu des contraintes techniques qu'il représente.
- Les rideaux ont été posés à l'ancienne poste.
- Le syndic rappelle aux présidents des commissions que leur rapport doit être remis à la Municipalité ainsi qu'au Bureau du Conseil 48 heures avant le Conseil

Elections communales du 13 mars 2011 :

M. Jean-Michel Reguin rappelle que l'arrêté de convocation a été affiché au pilier et que le dépôt des listes doit se faire du lundi 17 janvier au lundi 24 janvier 2011 à 12 heures auprès du greffe.

Une séance pré électorale aura lieu le jeudi 16 décembre à 20 h. à la grande salle.

La municipalité cherche de nouveaux membres étant donné que MM. Alain Pelet et Georges Weber sont démissionnaires.

Le Syndic et le Président remercient tour à tour les Municipaux sortants pour l'engagement qu'ils ont manifesté en faveur de la Commune

M. Jean-Michel Reguin, malgré ses soucis de santé a décidé de se remettre en liste pour une nouvelle législature ainsi que Mme Patricia Hiertzeler qui a également décidé de refaire campagne pour une 2ème législature et M. Patrick Simon qui ne peut que continuer ce qu'il vient à peine de commencer.

Le Président remercie l'ensemble des membres de la municipalité pour cette information ainsi que pour leur engagement passé et futur.

M. Jean-Michel Reguin remercie les Conseillers pour les décisions prises ce soir ainsi que pour la collaboration entre la Municipalité et les différentes commissions.

13. Divers et propositions individuelle

M. Chevallier évoque la problématique du déneigement du trottoir cet hiver.

M. Reguin lui répond que la question ne s'est pas posée, mais qu'une collaboration avec Orbe serait envisageable. La question sera abordée prochainement avec la Municipalité d'Orbe.

14. Appel

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel. A l'appel de leur nom 45 conseillers ou Conseillères répondent présents.

Il est 21h55 lorsque le Président lève la séance.

Le Président

La Secrétaire